

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015 (Article L.2121-25 et R.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales)

AFFAIRES SOCIALES

- 1°) Le conseil municipal adopte les tarifs 2016 des concessions dans les cimetières et des prestations funéraires avec une hausse de 2% par rapport à 2015.
- 2°) Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention entre la Préfecture de la Vienne et les services enregistreurs définissant les conditions et les modalités de mise en œuvre du système d'enregistrement dans le cadre d'un système particulier de traitement automatisé de la demande de logement social.

CULTURE

- 3°) Le conseil municipal décide de fixer à 15€ l'abonnement à la bibliothèque pour l'année 2016.

ENVIRONNEMENT

- 4°) Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement de commande avec Grand Poitiers relatif à la mise en place d'outils de communication sur l'action zéro pesticide.

VIE ASSOCIATIVE

- 5°) Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 720€ à l'OMSFEL pour la mise à disposition de personnel dans le cadre du Projet Educatif Territorial (PEdT).

FINANCES

- 6°) Le conseil municipal adopte la décision modificative n°2 du budget 2015 qui s'équilibre à 388 102,08€ en section d'investissement et porte uniquement sur des écritures d'ordre.
- 7°) Le conseil municipal autorise Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2016 dans la limite de 25% des crédits inscrits au budget en 2015.
- 8°) Le Conseil Municipal décide d'adhérer au dispositif d'encaissement des produits locaux par carte bancaire sur Internet dénommé « TIPI » et autorise Madame le Maire à signer la convention.
- 9°) Concernant la signature des contrats d'assurance, le Conseil Municipal prend acte de la modification apportée à la délibération du 26 novembre 2015 liée à une erreur matérielle.

BATIMENTS

- 10°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation de travaux de réhabilitation des locaux communaux, mis à disposition de la crèche halte-garderie « La Ribambelle », et autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès de la CAF. Le montant prévisionnel des travaux est de 75 312€.

VOIRIE, RESEAUX ET URBANISME

- 11°) Dans le cadre de l'installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking du complexe sportif, le Conseil Municipal donne son accord pour l'occupation temporaire (AOT) du site constitutive de droits réels et autorise Madame le Maire à signer tous documents à intervenir.
- 12°) Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de la convention de Mécénat entre SOREGIES et la commune de Migné-Auxances dans le cadre des illuminations de fin d'année.
- 13°) Le Conseil Municipal donne son accord pour acquérir les parcelles AN 172 et AO 8 – biens vacants sans maître – qui reviennent de plein droit à la commune.

RESSOURCES HUMAINES

- 14°) Dans le cadre de la mise en œuvre de l'évaluation professionnelle, le Conseil Municipal fixe les critères d'appréciation de la valeur professionnelle, décide d'appliquer cette démarche aux agents non titulaires sur emploi permanent et précise que ce dispositif fera l'objet d'une communication auprès de l'ensemble des agents concernés.

ADMINISTRATION GENERALE

- 15°) Le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2016, l'accord du 6 novembre 2003, limitant la dérogation au repos dominical à 3 dimanches dans le commerce de détail et 5 dans la branche autos/motos et d'entamer une concertation avec les partenaires sociaux pour définir le nombre de dimanches pouvant être travaillés en 2017.

INTERCOMMUNALITE

- 16°) Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'unanimité moins 2 abstentions au projet de fusion des cinq EPCI : CA Grand Poitiers, CC du Val Vert du Clain, CC Vienne et Moulière, CC du pays Mélusin et CC du pays Chauvinois.

Fait à Migné-Auxances, le 15 décembre 2015

Le Maire
Florence JARDIN